

PRESCRIPTION DE VÉHICULES POUR PERSONNES HANDICAPÉES (VPH)

Docteur KHALIL Nathalie, MPR

Institut Régional de Réadaptation de Nancy, Filière neurologique adulte

Cours DES juin 2026



INTRODUCTION

- Pré-learning Différents types de VPH et population cible
- Pré-learning Parcours d'acquisition du VPH
- Définition et description d'un fauteuil roulant : voir pré-learning
- **Cadre légal : arrêté du 06/02/2025 applicable au 01/12/2025 portant modification des modalités de PEC des VPH aux titres I et IV de la LPP**
- Ne concerne pas le Titre II
 - orthoprothèses dont corset-siège
 - prescription habituelle de grand appareillage sur base
 - hors « parcours réforme »

Liste des Produits et des Prestations

Recherche par chapitre

- 
- 0 - Arborescence LPP
 - 1 - TITRE 1 : DM POUR TRAITEMENTS, AIDES A LA VIE, ALIMENTS ET PANSEMENTS
 - 2 - TITRE 2 : ORTHESES ET PROTHESES EXTERNES
 - 3 - TITRE 3 : DMI, IMPLANTS ET GREFFONS TISSULAIRES D'ORIGINE HUMAINE
 - 4 - TITRE 4 : VEHICULES POUR HANDICAPES PHYSIQUES
 - 5 - TITRE 5 : DISPOSITIFS MEDICAUX INVASIFS NON ELIGIBLES AU TITRE III

LES INDISPENSABLES A RETENIR POUR UN MPR

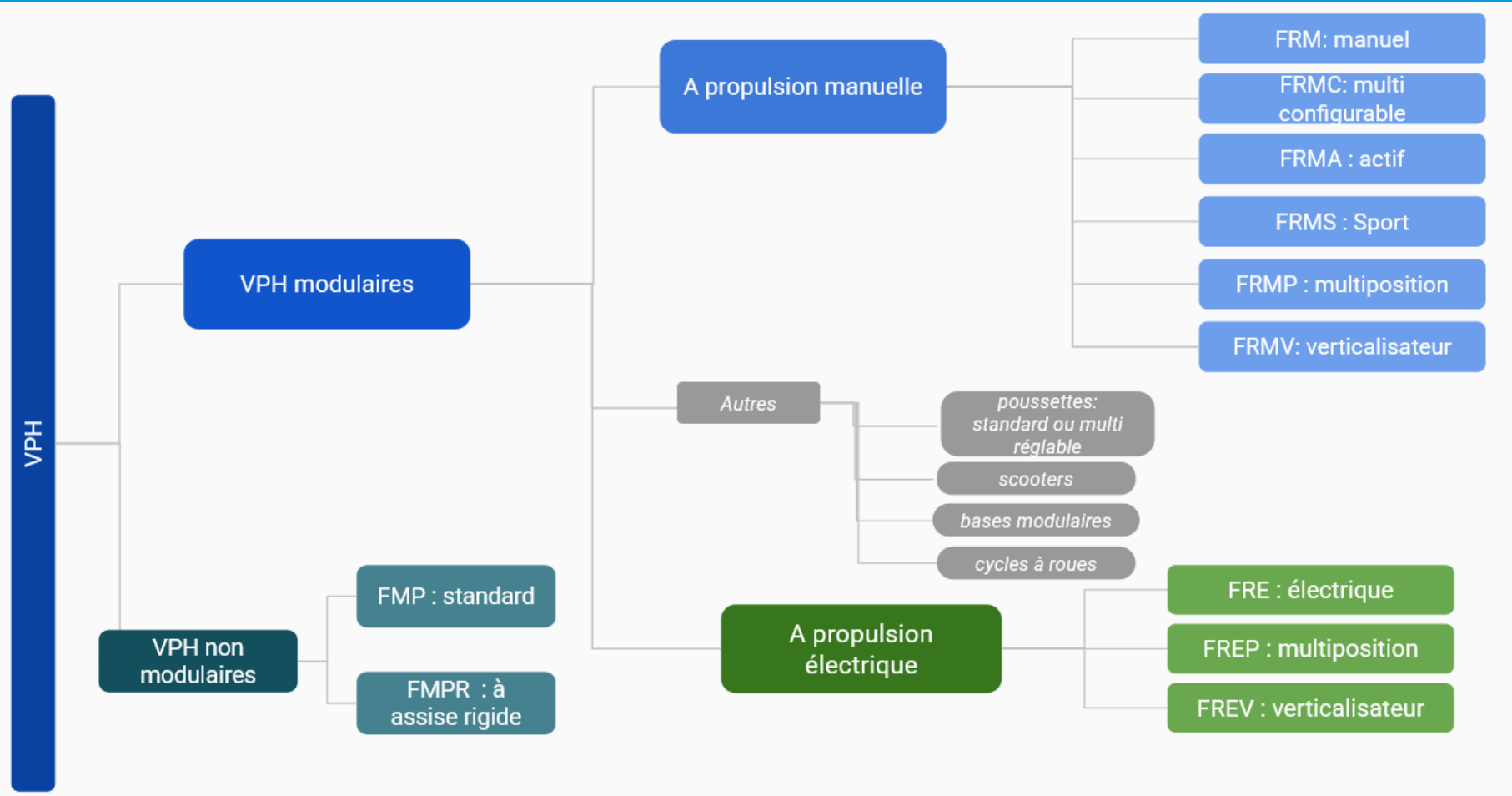
- Les différentes catégories de VPH et leurs acronymes, et leurs indications
- Qui peut prescrire quoi?
- Les différents parcours : LCD, LLD, achat nouveau VPH ou renouvellement avec modification, renouvellement à l'identique
- Quel document pour quelle prescription?
- Les règles de non cumul de VPH
- Les délais d'entente préalable 15 jours versus 2 mois
- Les aides à la propulsion
- La notion d'adjonction et adjonction en ligne sur devis
- Les forfaits PAP (voir cours positionnement)

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE VPH

Grandes classes	Dénomination des catégories	Acronyme
VPH non modulaires		
à propulsion manuelle ou à pousser	Fauteuils roulants non-modulaires à propulsion manuelle ou à pousser	FMP
	Fauteuils roulants non-modulaires à assise rigide à propulsion manuelle ou à pousser	FMPR
VPH modulaires		
à propulsion manuelle ou à pousser	Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle ou à pousser	FRM
	Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle configurables	FRMC
	Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle actifs	FRMA
	Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle ou à pousser multi-position	FRMP
	Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle de verticalisation	FRMV
	Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle manuelle sport	FRMS
à propulsion électrique	Fauteuils roulants modulaires à propulsion par moteur électrique	FRE
	Fauteuils roulants modulaires à propulsion par moteur électrique multi-position	FREP
	Fauteuils roulants modulaires à propulsion par moteur électrique de verticalisation	FREV
Poussettes	Poussettes standards	POU_S
	Poussettes modulaires multiréglables évolutives	POU_MRE
Base roulantes modulaires		BASE
Cycles modulaires à roues multiples		CYC
Scooters modulaires		SCO

PRÉ-LEARNING

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE VPH



Pour les catégories FRE, FREP, et scooters :

- Classe A intérieur
- Classe B mixte
- Classe C extérieur

VPH À PROPULSION MANUELLE

DESCRIPTIF

- **Modulaires versus non modulaires**
 - Choix disponible (dimensions, réglages, modes de propulsion...)
 - Pas d'ajustement au patient pour un non modulaire
 - **En pratique :**
 - Fauteuils non modulaires = fauteuils d' « appoint » ou transitoire
 - Pour un patient dont le mode de déplacement privilégié est le fauteuil roulant = modulaire systématique
- **FRMS**
- **FRM/FRMC**
 - Idem pour : différents mode de propulsion (ex : double main courante), châssis fixe ou pliant, dossier et siège en toile souple, réglages du système de soutien du corps, adjonctions éligibles (appui tête, PAP, kits propulsion électrique accompagnant ou utilisateur)
- **FRMP**
 - Ex « fauteuil confort »
- **FRMA**
 - Châssis rigide, max 10kg
 - Patient autonome pour transferts et franchissements d'obstacles, 2 roues...
 - Réglages, performance (hors sport)...

FRM/FRMC

FRM - Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle ou à pousser

Bon de commande :

- **3 largeurs de siège** (minimum)
- **2 profondeurs de siège** (minimum)
- Plusieurs types de roues
- Plusieurs diamètres de roues
- Plusieurs types de mains courantes (matériau, grip) si propulsion manuelle bilatérale

FRMC - Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle configurables

Bon de commande :

- Dispositif de poussée pour l'accompagnant
- Appui pour le pied de l'accompagnant
- **Différentes longueurs de châssis ou différents angles de potences**
- **Toile réglable en tension** (dossier)
- **Dossier réglable en hauteur sur 4 positions** (minimum) ou **disponible en plusieurs hauteurs ou réglable en continu**
- **Toile réglable en tension** (siège)
- **6 largeurs de siège** (minimum)
- **4 profondeurs de siège** (minimum)
- **Plaque en option** (châssis non pliants)

- **Palette monobloc**
- Réglage d'angle et de profondeur si 2 palettes séparées
- Plusieurs angles de potences et/ou différentes longueurs de châssis
- **Protège-vêtements rigides**
- **Protège-vêtements garde-boue rigides**
- **3 positions de carrossage pour les roues**
- Plusieurs types de roues
- Plusieurs diamètres de roues
- Flasques de protection
- Plusieurs éloignements de mains courantes
- **Réglage longitudinal roues motrices 4 positions** (minimum)



Module technique VPH



FRMP - Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle ou à pousser **multi-position**



- **Différents modes de propulsion possibles** (double main courante, levier pendulaire, podale, ...)
- **Châssis pliant ou non pliant**
- **Dossier en toile souple réglable en tension** ou dossier rigide possible avec un coussin amovible fixé
- **Dossier inclinable** par système mécanique assisté (vérin pneumatique)
- **Siège = structure rigide + coussin**
- **SSC inclinable** (vérins pneumatiques ou électriques)
- **Appui tête** enveloppant et réglable

Bon de commande :

- Appui pour le pied de l'accompagnant
- Dispositif anti-basculement escamotable ou non
- **Différents types de coussins siège et dossier**
- Tendeur de dossier (structures non rigides)
- **Dossier réglable en hauteur** sur 4 positions (minimum) ou **disponible en plusieurs hauteurs** (4 choix minimum) ou **réglable en continu**
- **Dossier rabattable et/ou amovible**
- **Dossier inclinable** (vérin pneumatique)
- **Supports latéraux du tronc**, amovibles, escamotables, réglables
- **Appui tête** enveloppant et réglable
- 3 largeurs de siège (minimum)
- **Siège réglable en profondeur** sur 4 positions (minimum) ou **disponible en plusieurs profondeurs** (4 choix minimum) ou **réglable en continu**
- Palettes repose-pieds réglables en angle dans le plan sagittal
- **Potences inclinables**
- Réglage de la position de l'axe d'inclinaison de la potence (au minimum dans le plan frontal)
- **Appuis-mollets réglables** (hauteur, profondeur, pivotants)
- **Accoudoirs de différentes formes**
- **Accoudoirs réglables en largeur, Accoudoirs ou manchette réglables en profondeur, accoudoirs ou manchette réglables en hauteur**
- Plusieurs types de roues
- Plusieurs diamètres de roues
- **Différents types et matériaux de mains courantes**

VPH À PROPULSION MANUELLE

INDICATIONS

- **FRM**
 - Incapacité de marche partielle ou totale permanente
- **FRMC, FRMA, FRMP**
 - Incapacité de marche partielle ou totale permanente
 - + possibilités de configuration et/ou de réglages supérieurs au FRM
- **FRMP**
 - Indiqué pour besoins spécifiques d'installation et de changement de position
- **FRMA**
 - Besoins spécifiques dynamiques de la personne utilisatrice expérimentée dans la maniabilité autonome, les transferts et les franchissements, pour une utilisation intérieure et extérieure
- **FRMC**
 - Besoins spécifiques de la personne utilisatrice en termes de mobilité et d'efficacité de propulsion
- Equipe pluri lorsque la prescription « doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, capacités physiques et cognitives, et de ses habitudes de vie » : FRMS, FRMV, FRE, FREP, FREV, POU MRE, CYC, SCO

FRM	FRMC	FRMA	FRMP
Incapacité de marche partielle ou totale sans besoins spécifiques Patient ne passant pas toute la journée au fauteuil, sans déformation Ex : - Patient SEP ou amputé marchant en intérieur, qui utilise un fauteuil pour les déplacements extérieurs poussé par un tiers ou avec motorisation pour aller faire ses courses	Besoins spécifiques en terme de mobilité et efficience de propulsion Nécessité de réglages spécifiques, comorbidités, poids fauteuil plus léger que FRM pour chargement voiture en autonomie... Ex : - Hémiplégique réalisant ses transferts, avec équin nécessitant un réglage de potence, assise surbaissée pour propulsion podale, accoudoir/manchette longue et réglable en hauteur pour transferts etc... - Paraplégique non actif	Patient actif, dynamique autonome pour transferts et franchissements d'obstacles ; utilisation intérieure ET extérieure Ex : -Paraplégique ou PC autonome	Nécessité de changements de position, besoins spécifiques d'installation/positionnement Patient au fauteuil toute la journée, déficience motrice +/- cognitive sévère.s Ex : Hémiplégique/tétraplégique avec déformations, fauteuil poussé par tiers, pas de chargement dans la voiture etc...

PRÉ-LEARNING

VPH PROPULSION ÉLECTRIQUE

Les bases du VPH à propulsion électrique



Commande : joystick

Principales indications :

- ❖ troubles de la marche avec atteinte totale ou partielle des membres supérieurs
- ❖ fatigabilité liée à la pathologie pour propulsion manuelle sur une longue distance
- ❖ environnement contraignant
- ❖ usage intérieur, extérieur ou mixte

⚠ CI médicale et
environnementale

Moteur(s)
& batterie(s)

CI médicales :

- Troubles cognitifs
- Troubles visuels
- Sd cérébelleux ++

CI environnementales :

- Stockage et chargement possibles
- (hors gel)

FRE - Fauteuils roulants modulaires à propulsion par moteur électrique

Bon de commande :

- Dispositif d'éclairage (fauteuil de classe B)
- **4 largeurs de siège** (minimum) (indépendant du réglage des accoudoirs)
- **Protège-vêtements**
- **1 ou plusieurs systèmes de maintien de la personne**
- **Système de protection de la main** (sur le boîtier de commande)
- **Dispositif d'escamotage latéral du boîtier de commande**

FREP - Fauteuils roulants modulaires à propulsion par moteur électrique **multi-position**

- Dispositif d'éclairage (fauteuil de classe C)
- **Dossier en toile souple**, démontable et réglable en tension ou **structure rigide**
- **Dossier inclinable par vérin pneumatique** (au minimum)
- **Siège rigide + coussin amovible**
- Différents réglages d'assise

M3 Lite Corpus
Permobil
FREP-A



Magic 360
Sunrise
FREP-C



FRE/FREP

LES VPH MODULAIRES – FREP

Bon de commande :

- Dispositif d'éclairage (fauteuil de classe B)
- **Dossier réglable en hauteur sur 4 positions** (minimum) **ou disponible en plusieurs hauteurs** (4 choix minimum) **ou réglable en continu**
- **Dossier inclinable par système électrique**
- **Supports latéraux du tronc, amovibles, escamotables, réglables en hauteur, profondeur.**
- **Appui tête enveloppant réglable en largeur et pivotant**
- **Différents types de coussins (dossier et assise)**
- **5 largeurs de siège** (minimum)
- **Siège réglable en hauteur sur 4 positions** (minimum) **ou disponible en plusieurs hauteurs ou réglable en continu**

- Protège-vêtements ou carénage des roues
- Accoudoirs réglables en largeur, +/- hauteur, +/- profondeur
- **Palettes repose-pieds réglables en angle**
- Repose-pieds 2 potences fixes ou amovibles ou potence centrale
- **2 potences ou potence centrale inclinable « électriquement »**
- **Appui-mollets réglables**
- **Système de soutien du corps inclinable « électriquement »**
- 1 ou plusieurs systèmes de maintien de la personne
- **Système de protection de la main** (sur le boîtier de commande)
- **Différents types de commande pour la personne (menton, pied, occipitale...)**
- **Dispositif d'escamotage latéral du boîtier de commande**

C. Forfert, CERAH

FRE/FREP

PRÉ-LEARNING ET EXEMPLES EN PRATIQUE

VPH MODULAIRES À PROPULSION ÉLECTRIQUE ET PATIENTÈLE CIBLE

	Caractéristiques techniques	Quel profil théorique d'usager
FRE - A /B/C : à propulsion électrique  PLV = 4800 € A très compacte et manoeuvrable +/- pliant , peu de franchissement extérieur → usage intérieur ~ 15km B moyennement compact , manoeuvrable. Franchissement de quelques obstacles extérieurs → usage mixte, ~ 20-30km C taille imposante , robuste franchissement d'obstacle facile et usage longue distance. → usage extérieur ~ 40km → châssis pliant : certains modèles A et B → assise élévatrice +/- incluse → B&C : éclairages conformes au code de la route obligatoires et inclus → pathologie peu évolutive → Difficulté de propulsion d'un manuel / fatigabilité sur longue distance → environnement extérieur hostile (côte/ dos d'âne , gravillons) NB : nécessite lieu de stockage et de charge	FREP - A/B/C : multiposition  PLV = 14 500€ → Dossier inclinable (pneumatique ou électrique) → assise élévatrice +/- incluse → support latéraux et repose tete réglables Même caractéristiques A-B-C que le FRE → pathologie évolutive et/ou complexe (myopathie, tétraplégie) → positionnement complexe prévention, confort, adaptations +/- fréquentes	

FRE	FREP
Patient ayant un FRM ou FRMC, utilisant une propulsion électrique pour des déplacements longs Ex: - SEP, hémiplégique, amputé...	Patient passant l'intégralité de son temps au fauteuil Options et/ou adjonctions spécifiques (lift, commande mentonnière...) Ex : - Tétraplégique, myopathe, PC sévère etc...

VPH VERTICALISATEURS

NOTES POUR LE PRESCRIPTEUR

- Indication : « patient nécessitant une verticalisation régulière et dont les capacités fonctionnelles ne lui permettent pas de se verticaliser seul »
- Pour quel motif?
 - Le projet de verticalisation doit être justifié
- Pas de preuve scientifique sur le bénéfice concernant la prévention de déminéralisation osseuse
- Bénéfices attendus (au cas par cas) : digestif, social, respiratoire, psychologique
- Vérifier l'absence de contre-indication + vigilance lors des essais :
 - - ostéoporose non traitée
 - - flexums de genoux
 - - dysautonomie/ troubles orthostatiques
- Informer le patient des risques possibles sur le plan orthopédique et mesures préventives su si risque d'hypotension orthostatique (contention veineuse, sangle abdominale...)

SCOOTER

- **Indications médicales :** personnes ayant une **limitation sévère et durable de l'activité de marche**, dans l'impossibilité d'atteindre leurs **objectifs de participation sociale** en utilisant un fauteuil roulant à propulsion manuelle du fait de leur **incapacité à propulser elles-mêmes un fauteuil roulant à propulsion manuelle en extérieur**:
 - soit en raison de leur déficience de cause neurologique, rhumatologique, orthopédique, cardio-respiratoire ou métabolique
 - soit en raison de leur situation environnementale
- L'objectif de **participation sociale** de la personne doit être exprimé dans le **projet de vie** de la personne.
- Doit posséder les **capacités physiques, perceptives et cognitives** nécessaires pour assurer la maîtrise du scooter.
- Être capable de **marcher de façon stable sur au moins quelques mètres**, avec l'aide éventuelle de produits d'assistance à la marche (cane, etc.);
- Avoir un équilibre suffisant pour maintenir la position assise sans aide technique à la posture;
- Pouvoir effectuer ses **transferts de façon autonome** et en sécurité;
- Avoir un **fonctionnement suffisant des membres supérieurs**(dextérité, coordination) pour conduire le scooter;

ADJONCTIONS ET LIGNE SUR DEVIS

☐ Détail des options ou adjonctions nécessaires :

Adjonctions facturables	Code LPP
☐ Adjonction, système de conduite à double main courante pour FRM, FRMC, FRMA, FRMS, FRMP et FRMV	4978547
☐ Adjonction, système de conduite à levier latéral pour FRM, FRMC, FRMA, FRMS, FRMP et FRMV	4928928
☐ Adjonction, achat kit de propulsion électrique, commande par utilisateur.	4929796
☐ Adjonction, achat dispositif d'assistance électrique, commande par accompagnant.	4925054
☐ Adjonction, supplément appui-tête réglable	4954630
☐ Adjonction, repose-jambe électrique droit et gauche pour FRE, FREP, FREV	4937991
☐ Adjonction, tablette complète	4970497
☐ FRM, supplément pour fauteuil roulant bariatrique	4922720
☐ Supplément pour fauteuil roulant bariatrique pour FRE, FREP, FREV et SCO	4902165
☐ Adjonction, levier de basculement pour FRM, FRMC, FRMA, FRMS, FRMP et FRMV	4938766
☐ Adjonction, boîtier de commande personnalisé pour FRE, FREP et FREV	4965183
☐ Adjonction, Supplément pour élévation « électrique » (lift) pour FRE, FREP et FREV	4941700
☐ Adjonction, harnais 4 points ou plus pour POU_MRE	4936922
☐ Adjonction, support d'oxygénothérapie et/ou d'appareil de ventilation assistée.	4987500

III. Demande de prise en charge d'option(s) ou adjonctions sur devis en l'absence d'adjonctions inscrite(s) à la liste des produits et prestations

« 8.1. Indications de prise en charge : La prise en charge d'options ou adjonctions spécifiques sur devis est indiquée pour les personnes en cas de besoin de compensation du handicap non couvert par les adjonctions définies dans la présente nomenclature, notamment lorsque les spécifications techniques des adjonctions diffèrent de façon notable de celles de la catégorie définie, répondant aux indications de prise en charge des fauteuils précités au 3.1.3.4 et objectivé par le ou les prescripteurs définis au 8.2. »

Description de l'option ou adjonctions sur devis	Justification du besoin pour la compensation du handicap non couverte par les options ou adjonctions prises en charge dans la nomenclature

☐ Je certifie que le besoin de compensation du handicap n'est pas couvert par les adjonctions définies dans la présente nomenclature et nécessite la prescription d'une option ou adjonction spécifique sur devis.

- Sur la fiche d'évaluation des besoins, le prescripteur doit inscrire la **mention manuscrite** : « Je certifie que le besoin de compensation du handicap n'est pas couvert par les options ou adjonctions définies dans la présente nomenclature et nécessite la prescription d'une option ou adjonction spécifique sur devis. »
- Sur la fiche de préconisation, le prescripteur indique : "Adjonction(s) demandée(s) en l'absence d'équivalence inscrite(s) à la liste des produits et prestations".

DÉLAIS ACCORD PRÉALABLE

Type de VPH	DAP	Fiches d'évaluation des besoins et fiches de préconisation nécessaires	Délais réglementaire
FMP	LCD > 6 mois	Non	15 jours
FMPR	LCD > 6mois	Non	15 jours
FRM	LCD > 6mois	Oui	15 jours
FRMC	Achat	Oui	15 jours
FRMA	Achat	Oui	15 jours
FRMS	Achat	Oui	15 jours
FRMP	Achat / LLD	Oui	15 jours
FRMV	Achat / LLD	Oui	15 jours
FRE	Achat / LCD	Oui	15 jours
FREP	Achat / LLD	Oui	15 jours
FREV	Achat / LLD	Oui	15 jours
POU-S	Non	Non	Sans objet
POU-MRE	Non	Oui	Sans objet
BASE	Non	Non	Sans objet
CYC	Non	Oui	Sans objet
SCO	Achat	Oui	15 jours
Adjonctions spécifiques sur devis	Oui	Oui	2 mois
Supplément sur devis pour FRMS	Oui	Oui	2 mois

ASSISTANCES À LA PROPULSION AAP

- POUR L'ACCOMPAGNANT

- POUR L'UTILISATEUR

Chapitre 3 - Aides à la propulsion (AAP)

Section 1 - Produit d'assistance à la propulsion à commande uniquement par l'accompagnant (PCUA)

Code	Libellé	Tarif (€)	Date fin prise en charge
4925054	VPH, adjonction, achat produit d'assistance à la propulsion à commande uniquement par l'accompagnant, neuf pour fauteuils roulants modulaires	3500.00	

Nom du produit Code individuel	Nom du Fabricant Nom du détenteur marquage CE Nom du distributeur	Informations
Pousseur 3	BENOIT SYSTEMES FRANCE N/C	Capacité des batteries: A/h
Pousseur XL	BENOIT SYSTEMES FRANCE BENOIT SYSTEMES FRANCE N/C	Capacité des batteries: A/h
Viamobil V25	BENOIT SYSTEMES FRANCE ULRICH ALBER ALLEMAGNE N/C	Capacité des batteries: 6.6 A/h
Viaplus V12	INVACARE POIRIER FRANCE ULRICH ALBER ALLEMAGNE N/C	Capacité des batteries: 12 A/h
Viamobil eco V14	INVACARE POIRIER FRANCE ULRICH ALBER ALLEMAGNE N/C	Capacité des batteries: 7.2 A/h



Section 2 - Kit de propulsion électrique à commande uniquement par l'utilisateur (KIT)

Code	Libellé	Tarif (€)	Date fin prise en charge
4929796	VPH, adjonction, achat kit de propulsion électrique à commande uniquement par l'utilisateur, neuf pour fauteuils roulants modulaires	6000.00	

Nom du produit Code individuel	Nom du Fabricant Nom du détenteur marquage CE Nom du distributeur	Informations
e-fix E35	ULRICH ALBER ALLEMAGNE N/C	Capacité des batteries: A/h
e-fix E36	INVACARE POIRIER FRANCE ULRICH ALBER ALLEMAGNE N/C	Capacité des batteries: A/h
Max-e	INVACARE POIRIER FRANCE AAT ALBER ANTRIEBSTECHNIK ALLEMAGNE N/C	Capacité des batteries: 16 A/h
Kit de motorisation VERSO	EUROMOVE FRANCE NV VERMEIREN GROUP N/C	Capacité des batteries: A/h
Solo	VERMEIREN FRANCE AAT ALBER ANTRIEBSTECHNIK ALLEMAGNE N/C	Capacité des batteries: 16 A/h
Minotor 3 9982677	EUROMOVE FRANCE BENOIT SYSTEMES FRANCE N/C	Capacité des batteries: 19,2 A/h
Minotor 3 XL 9982677	BENOIT SYSTEMES FRANCE BENOIT SYSTEMES FRANCE N/C	Capacité des batteries: 19,2 A/h
Empulse M80 9979600	BENOIT SYSTEMES FRANCE CONCOURSE ASSISTIVE TECHNOLOGY PTY LTD SUNRISE MEDICAL GMBH SUNRISE MEDICAL FRANCE	Capacité des batteries: 4 A/h

→ Les dispositifs d'aides à la propulsion pour fauteuil roulant manuel modulaire uniquement (AAP)



pour les patients utilisateurs de fauteuil roulant manuel modulaire dont les capacités cognitives permettent d'assurer la maîtrise du système de propulsion assistée et qui, bien que capables de propulser eux-mêmes un fauteuil roulant manuel, **ont besoin pour des raisons médicales ou liées à leur environnement, d'assistance électrique à la propulsion ou d'une propulsion électrique de façon intermittente ou définitive.**

- L'incapacité à l'effort peut être due à une insuffisance coronarienne et/ou une insuffisance respiratoire et/ou une atteinte ostéo-articulaire, neurologique ou musculaire des membres supérieurs.

CODE	DÉSIGNATION	Prix de cession en € HT au 1 ^{er} décembre 2025	Tarifs en € TTC au 1 ^{er} décembre 2025	PLV en € TTC au 1 ^{er} décembre 2025
4925054	VPH, adjonction, achat produit d'assistance à la propulsion à commande uniquement par l'accompagnant, neuf pour FRM	-	3 500,00	3 500,00
4929796	VPH, adjonction, achat kit de propulsion électrique à commande uniquement par l'utilisateur, neuf pour FRM	-	6 000,00	6 000,00



DISPOSITIFS PAR NOM DE MARQUE

Les dispositifs sous nom de marque

- VPH électrique
LAZELEC, MOBILE DREAM

CODE	Prix de cession HT	Tarif en € TTC	PLV en € TTC	Date de fin de prise en charge
4144173	12 376,00	14 638,75	14 638,75	15/06/2026



- VPH électrique monte-marches
LOGOSILVER, TOPCHAIR-S

CODE	TARIF en € TTC	Date de fin de prise en charge
4113920	5187,44	31/01/2024



- Dispositif monte-escaliers motorisés transportables

- **INVACARE SCALAMOBIL S35**
- **INVACARE SCALAMOBIL S38**
- **INVACARE SCALAMOBIL S45**

CODE	Prix de cession HT	Tarif en € TTC	PLV en € TTC	Date de fin de prise en charge
4302057	4 836,50	3 001,48	6 002,95	31/07/2029
4320552	4 836,50	3 001,48	6 002,95	31/07/2029
4399039	4 836,50	3 001,48	6 002,95	31/07/2029

ALBER
SCALAMOBIL S35



ALBER
SCALAMOBIL S45



ALBER
SCALAMOBIL S38



- Dispositif d'assistance électrique à la propulsion manuelle
INVACARE, ALBER E-MOTION

CODE	TARIF en € TTC	Date de fin de prise en charge
4321630	2 187,03	01/12/2027



- Dispositif d'assistance électrique à la propulsion (5^{ème} roue)

- **PERMOBIL, SMARTDRIVE MX2+**
- **INVACARE, ALBER SMOOV ONE O10**
- **ACEKARE, YOMPER +**

CODE	Tarif en € TTC	PLV en € TTC	Date de fin de prise en charge
4371791	3 500,00	3 500,00	15/06/2026
4353586	2 187,03	/	01/08/2025
4329582	2 187,03	/	15/05/2026



PERMOBIL SMARTDRIVE MX2+



ALBER SMOOV ONE O10



YOMPER +

Dispositif	Parcours de prise en charge	Forfaits applicables
LAZELEC, MOBILE DREAM (Nouvelle nomenclature) Cumul : VPH d'usage intérieur ou mixte	- FREP-C (équipe pluridisciplinaire, parcours en 4 étapes avec essai de 7 jours) - Essai pratique	SAV2, SAV4, livraison, MAD 1 niveau 3, MAD 2 niveau 3
LOGOSILVER, TOPCHAIR-S Non-cumul : <i>Scalamobil</i>	- Prescription médicale - Essai - Accord préalable - Mise à disposition pendant 48H dans le lieu de vie	
INVACARE SCALAMOBIL S35 INVACARE SCALAMOBIL S38 INVACARE SCALAMOBIL S45 Non-cumul : <i>Topchair</i>	- Prescription médicale - Essai - Accord préalable - Mise à disposition pendant 48H dans le lieu de vie	Pour le S45 uniquement : SAV2, SAV4, livraison
INVACARE, ALBER E-MOTION	- Prescription médicale - Essai - Accord préalable - Mise à disposition pendant 48H dans le lieu de vie	
PERMOBIL, SMARTDRIVE MX2+	- AAP à commande uniquement par l'accompagnant	Pour le SMARTDRIVE MX2+ uniquement : SAV 4
INVACARE, ALBER SMOOV ONE O10 ACEKARE, YOMPER +	- Prescription médicale - Essai - Accord préalable - Mise à disposition pendant 48H dans le lieu de vie	

LES DIFFÉRENTS PARCOURS DE SOINS ET DOCUMENTS

- 1/ PARCOURS DE SOINS
 - Achat
 - Location courte durée/ Location longue durée
 - Renouvellement à l'identique
 - Possible par médecin traitant ou ergothérapeute « hors parcours » quelle que soit la catégorie
 - 5 ans >16 ans ; 3 ans <16 ans
- 2/ DOCUMENTS (responsabilité du dossier administratif au revendeur)
 - Fiche d'évaluation des besoins
 - Fiche de préconisations
 - *Attestation d'essai à domicile*
 - *Certificat d'aptitude à la conduite validé en équipe pluridisciplinaire pour VPH électrique, scooter, cycle*
 - Demande d'entente préalable
 - Prescription
 - Devis en 3 exemplaires

ETAPE 1 : FICHE D'ÉVALUATION DES BESOINS

Etape 1 : Fiche d'évaluation des besoins – VPH

VPH concernés par une fiche d'évaluation des besoins : FRM, FRMC, FRMA, FRMS, FRMP, FRMV, FRE, FREP, FREV, POU, MRE, CYC ou SCO

X VPH non concernés par une fiche d'évaluation des besoins : FMP, FMPR, BASE, POU_S

Pour rappel, l'évaluation des besoins et de la situation est requise pour les seules catégories suivantes :

-les FRMS, FRMV, FRE, FREP, FREV, POU_MRE, SCO ou CYC par une équipe pluridisciplinaire constituée au minimum d'un médecin spécialiste compétent en médecine physique et en réadaptation (MPR) ou d'un médecin titulaire d'un DU Appareillage, et d'un ergothérapeute ou d'un masseur-kinésithérapeute ayant une pratique dans le domaine des VPH ;

- les FRMC, FRMA, FRMP par le(s) prescripteur(s) compétent(s) (médecin spécialiste compétent en médecine physique et en réadaptation (MPR) ou médecin titulaire d'un DU Appareillage ou d'une formation à la compensation du handicap ou d'un ergothérapeute). Ces prescripteurs peuvent se mettre en relation avec une équipe pluridisciplinaire s'ils l'estiment nécessaire ;

- les FRM, par le(s) prescripteur(s) compétent(s) (médecin ou ergothérapeute). Ces prescripteurs peuvent se mettre en relation avec une équipe pluridisciplinaire s'ils l'estiment nécessaire.

Cette fiche d'évaluation a pour objectif d'attester la pertinence du VPH prescrit et de s'assurer de l'adéquation entre la prescription, les besoins identifiés et les éléments figurant sur le devis (adjonctions et options).

La fiche d'évaluation des besoins est l'étape préalable à la fiche de préconisation.

Ces étapes s'appliquent également aux adjonctions prescrites de façon non concomitante lorsqu'elles sont associées aux VPH concernés : **FRM, FRMC, FRMA, FRMS, FRMP, FRMV, FRE, FREP, FREV, POU, MRE, CYC ou SCO**

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE :

Nom : Prénom :

Adresse du bénéficiaire :

Code postal et ville : Mail :

Tel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Identification de l'assuré, s'il n'est pas le bénéficiaire du VPH :

Nom : Prénom :

Adresse de l'assuré :

Code postal et ville : Mail :

Tel : |

1- Facteurs personnels :

- Age du patient :
- Latéralité :
- Capacités physiques :
- Capacités cognitives permettant la conduite du VPH dans les situations requises :
☐ Oui ☐ Non
- Comorbidité(s) :
- Morphologie :
 - o Poids
 - o Taille
 - o Main dominante (avant handicap)

2 - Usage et activités :

Concernant ce projet, s'agit-il :

- D'une première acquisition de VPH : ☐ Oui ☐ Non
- D'un renouvellement ou d'un cumul de VPH : ☐ Oui ☐ Non
- Si oui, précisez la catégorie, la date d'acquisition ou de location, et le modèle du VPH possédé*

Description du projet d'acquisition de VPH :

- Types d'activités réalisées ou envisagées avec le fauteuil roulant :
☐ vie quotidienne ☐ travail ☐ loisirs
- Temps d'utilisation actuel ou prévu du VPH par jour ou par semaine :
- Types de déplacements : ☐ Intérieur ☐ Extérieur ☐ Tout-terrain

3 - Facteurs environnementaux :

- Lieu de vie : ☐ Appartement ☐ Maison ☐ Etablissement médico-social dont EHPAD
- Description du lieu de vie :
Accessibilité intérieure et extérieure :
Présence d'escaliers : ☐ Oui ☐ Non
Présence d'ascenseur : ☐ Oui ☐ Non
Présence de terrains accidentés et de côtes dans le quartier : ☐ Oui ☐ Non
- Environnement humain au domicile : ☐ Personne seule ☐ En couple ☐ En famille
☐ Présence d'auxiliaires de vie ou d'aidants familiaux
- Exercice d'une activité professionnelle : ☐ Oui ☐ Non
Déplacement sur le lieu de travail : ☐ Oui ☐ Non
- Conduite d'un véhicule motorisé (voiture) : ☐ Oui ☐ Non
☐ Par l'utilisateur ☐ Par un tiers
- Utilisation des transports en communs (bus, train, métro, tram) : ☐ Oui ☐ Non

4 - Situation de santé (Pathologie, anamnèse, caractère évolutif, comorbidité(s) éventuelles, problématique respiratoire...)

Synthèse de la demande

ETAPE 2. FICHE DE PRÉCONISATION

Etape 2. Fiche de préconisation

- 1- La fiche de préconisation est rédigée sur la base de la fiche d'évaluation des besoins.
- 2- Cette fiche est transmise au distributeur au détail pour le choix du fauteuil qui fera l'objet d'un essai par le patient.

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE :

Nom : Prénom :

Adresse du bénéficiaire :

Code postal et ville : Mail :

Tel : |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

Identification de l'assuré, s'il n'est pas le bénéficiaire du VPH :

Nom : Prénom :

Adresse de l'assuré :

Code postal et ville : Mail :

Tel: | | | | | | | | | | | | | | | |

I. Catégorie du VPH choisi par le prescripteur et/ou l'équipe pluridisciplinaire et le patient :

Pour quels types de VPH ?

FRM, FRMC, FRMA, FRMS, FRMP, FRMV, FRE, FREP, FREV, POU_MRE, CYC ou SCO

✗ VPH non concernés par une fiche de préconisation : FMP, FMPR, BASE, POU_S

Cocher la case correspondante au type de VPH adapté au besoin de l'utilisateur

VPH manuel modulaire	VPH électrique modulaire	☐ Cycle modulaire	☐ Scooter	☐ Poussette modulaire multiréglable évolutive
----------------------	--------------------------	--	----------------------------------	--

Caractéristiques du fauteuil du VPH :

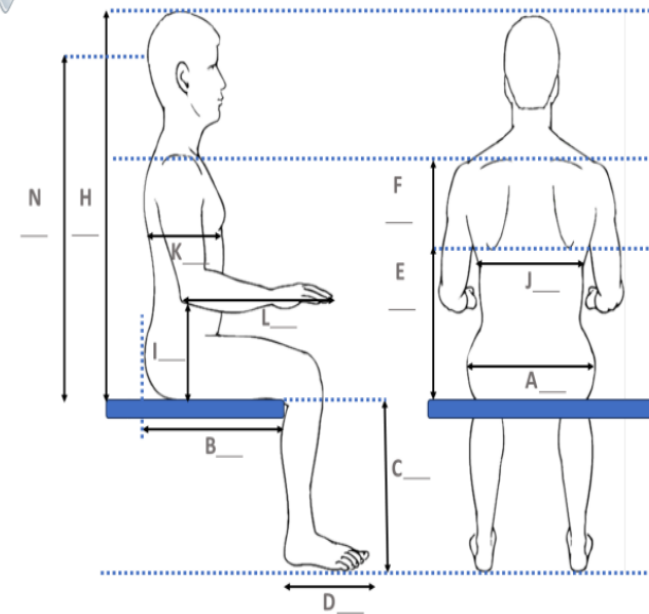
Mode de propulsion (Par exemple : podale avec direction manuelle, double main courante en cas de propulsion manuelle bilatérale...)	
Châssis (pliant, fixe...)	
Dossier (Inclinable, rigide, souple, réglable...)	
Repose-pied (escamotable, fixe, potence centrale...)	
Accoudoir (escamotable, réglable...)	
Siège (rigide, souple, inclinable...)	
Roues (diamètre, bandage, pneumatique, flasque de protection...)	
Système de conduite (type, protection de main...)	

Mesures anthropométriques du patient.

Taille :
Poids :
Latéralité :



A Largeur bassin	H Hauteur tête / siège
B Longueur cuisses	N Hauteur occiput / siège
C Longueur creux poplité / pied	I Hauteur coude 90° / siège
D Longueur pied	J Largeur buste
E Hauteur omoplate	K Profondeur buste
F Hauteur épaule	L Longueur bras



Importance de l'exhaustivité+++
Ex : châssis pliant à croisillon pour chargement dans coffre voiture

ACHAT VPH

PRESCRIPTEURS ET DOCUMENTS

Voir pré-learning

	FMP/FMPR/Base	FRM	FRMC	FRMA	FRMP	FRMV/FRMS	FRE/FREP/FREV/SCO/CYC/POUS_E
Médecin généraliste ou spécialiste autre que MPR							
MPR ou DU appareillage ou expérience handicap ou ergo seul							
Equipe pluri (MPR +kiné ou ergo)							
Certificat aptitude							
Fiche éval besoins+ préconisations							
Attestation essai							
Accord préalable							

☐ Pour les catégories suivantes : FRM
<u>Attestation du prescripteur :</u> Je soussigné(e), (nom et qualité) _____, atteste que cette fiche de préconisation a été réalisée par le prescripteur compétent, à savoir : • un médecin ; • un ergothérapeute ; • n'exerçant ni en tant que consultant, ni comme salarié d'un fabricant, distributeur ou prestataire.  Date : _____  Nom et signature du prescripteur : _____

☐ Pour les catégories suivantes : FRMC, FRMA, FRMP
<u>Attestation du prescripteur :</u> Je soussigné(e), (nom et qualité) _____, atteste que cette fiche de préconisation a été réalisée par le prescripteur compétent, à savoir : • un médecin spécialiste compétent en médecine physique et en réadaptation (MPR) : titulaire d'un diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine physique et de réadaptation, d'un médecin titulaire d'une équivalence par le biais d'un diplôme interuniversitaire (DIU) de médecine de rééducation couplé à une expérience professionnelle dans le domaine de la MPR ; • ou un médecin titulaire d'un DU Appareillage (des personnes handicapées, des handicapés moteurs...) ou d'une formation à la compensation du handicap ; • ou un ergothérapeute ; • n'exerçant ni en tant que consultant, ni comme salarié d'un fabricant, distributeur ou prestataire.  Date : _____  Nom et signature du prescripteur : _____

☐ Pour les catégories suivantes : FRMS, FRMV, FRE, FREP, FREV, POU_MRE, CYC ou SCO
<u>Attestation du représentant de l'équipe pluridisciplinaire :</u> Je soussigné(e), (nom et qualité) _____, atteste que cette fiche de préconisation a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire répondant à la définition réglementaire, à savoir : • composée au minimum d'un médecin spécialiste en médecine physique et en réadaptation (MPR) ou titulaire d'un diplôme universitaire d'appareillage ; • et d'un ergothérapeute ou d'un masseur-kinésithérapeute ayant une pratique dans le domaine des VPH ; • n'exerçant ni en tant que consultant, ni comme salarié d'un fabricant, distributeur ou prestataire.  Date : _____  Nom et signature du représentant de l'équipe pluridisciplinaire : _____

LOCATION

LCD Location courte durée

FMP, FMPR, FRM, FRE

- FMP, FMPR, FRM
 - médecin, ergo, IPA, MKDE
- FRE
 - Equipe pluri
- Handicap temporaire : < à 3 mois, renouvelable une fois
- Au-delà des 6 mois :
 - VPH inutile : rendu au distributeur
 - Prolongation dérogatoire après entente préalable
 - **Activation de l'option d'achat (même modèle!)**
 - **Passage à LLD et possibilité d'achat de VPH minimum 1 an après la fin de la dernière location courte durée**

LLD Location longue durée

FRMP, FRMV, FREP, FREV

- Location > 6 mois, pour 5 ans
- Si évolution rapide de la pathologie ou morphologie du patient ou si VPH irréparable
 - pour renouvellement anticipé sur dérogation
- Possibilité de changer de catégorie selon le besoin

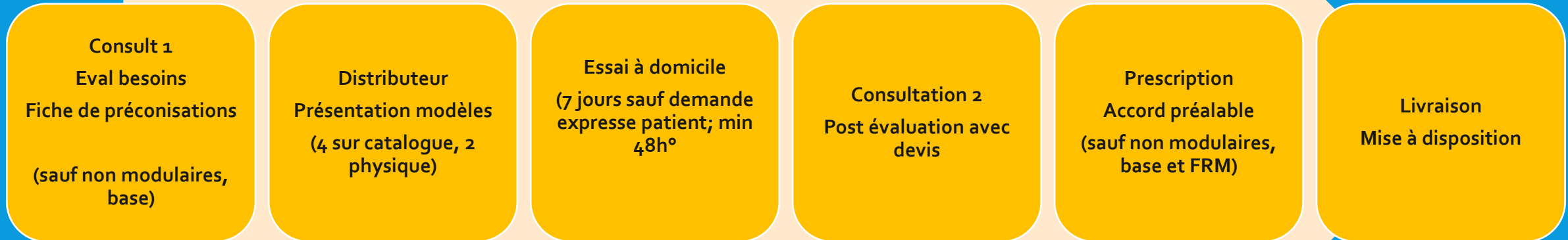
- Problèmes du délai de carence et option d'achat du modèle loué en LCD
- Pour les VPH à propulsion électrique : problème de disponibilité des fauteuils par les revendeurs
 - A réévaluer après RBEU
- Location en particulier peu compatible avec population neurologique
 - Changement des pratiques : la location d'un FRM n'est plus une solution d'« attente » avant achat lors du parcours de soins en SMR, car « bloque » le patient pour l'achat ultérieur

ACHAT OU LLD OU LCD FRE

PARCOURS DE SOINS

« PARCOURS LONG »

Voir pré-learning



LES RÈGLES DE NON CUMUL



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Tableau des remboursements de fauteuils autorisés en cas de besoin de cumul d'un deuxième fauteuil

Non cumul pour VPH en achat/LLD	Acronyme	Manuel non modulaire		Manuel Modulaire						A propulsion électrique			Poussettes		Bases	Cycles	Scooters
		FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV	FRE	FREP	FREV	POU_S	POU_MRE	BASE	CYC	SCO
Manuel non modulaire	FMP																
	FMPR																
Manuel Modulaire	FRM																
	FRMC																
	FRMS																
	FRMA																
	FRMP																
	FRMV																
A propulsion électrique	FRE																
	FREP																
	FREV																
Poussettes	POU_S																
	POU_MRE																
Bases	BASE																
Cycles	CYC																
Scooters	SCO																

Légende

■ Cumul autorisé par la nomenclature prévoyant la prise en charge des VPH

Les cumuls de fauteuils lorsqu'ils sont autorisés doivent être analysés au cas par cas par le contrôle médical de l'assurance maladie, en lien avec l'évaluation du besoin de compensation du handicap dûment justifié par les prescripteurs et des indications précises de prise en charge de la nomenclature

■ Cumul non autorisé par la nomenclature

+ AAP avec
motorisation non
cumulables avec
VPH à
motorisation
électrique

POINTS DE VIGILANCE

- Terrain mouvant...
- Certaines questions sans réponse.s
- Changements « au fil de l'eau »
- Veille nécessaire

LISTE DES VÉHICULES POUR PERSONNES HANDICAPÉES INSCRITS AU TITRE IV DE LA LPPR DÉCLARÉS CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 6 FÉVRIER 2025 PAR L'INI-CERAH

Mise à jour du 18 juin 2026

Arrêté du 6 février 2025

Portant modification des modalités de prise en charge de dispositifs médicaux et prestations associées pour la prise en charge des véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH) aux titres I et IV de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale

Les véhicules pour personnes handicapées reconnus conformes par le CERAH, aux spécifications techniques des descriptions génériques.

Tel que prescrit à l'article R.165-87 du CSS, pour chaque description générique inscrite, le code permettant l'identification individuelle du produit détenu par le fabricant ou par le distributeur et permettant une prise en charge, est stipulé.

Pour mémoire, la codification antérieure au décret 2019-571 est rappelée au niveau du libellé de la ligne générique.

Modalités de prise en charge pour l'achat :

Les patients concernés par cette modalité de prise en charge sont ceux dont la situation de handicap est longue voire permanente et dont la durée est initialement estimée par le prescripteur à plus de six mois.

La prise en charge des VPH est assurée selon les conditions de prescription et délivrance définies aux 1.1.4 et xxx dans le respect des indications mentionnées au 3.1.3 et pour les types de VPH précités.

La prise en charge est assurée tous les 5 ans, pour les patients de plus de 16 ans et de tous les 3 ans pour les enfants de moins de 16 ans.

La prise en charge à l'achat d'un véhicule neuf est conditionnée à la mise à disposition effective de pièces détachées pour permettre la réparation.

SOURCES

- Décret de loi + Foire aux questions
 - Arrêté du 06 février 2025
 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051141909>
 - <https://handicap.gouv.fr/faq-reforme-de-la-prise-en-charge-integrale-des-fauteuils-roulants>
- CERAHTEC
 - <https://mobile.cerahtec.fr/fr/>
 - Liste actualisée des VPH dans la nomenclature
 - Guides

- Ameli LPPR

FAQ : réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants

Publié le 30/10/2025 Mis à jour le 29/12/2025 | ⌚ Temps de lecture : 35 minutes

Aides financières

TOUT SAVOIR SUR LA RÉFORME DE LA PRISE EN CHARGE DES FAUTEUILS ROULANTS



Depuis le 1^{er} décembre 2025, tous les fauteuils roulants sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie ou la MSA. Cette foire aux questions fournit de nombreuses informations sur la réforme et ses modalités pratiques à tous les publics concernés : usagers, professionnels de santé et industriels.

Guides pratiques

Dernière mise à jour 6 jan. 2026

Nouvelle réforme nouveau

Nouvelle réforme VPH Parcours de prise en charge

Depuis le 1^{er} décembre 2025, la nouvelle réglementation des VPH (Véhicules pour Personnes Handicapées) permet de bénéficier d'un nouveau parcours de prise en charge pour les fauteuils roulants. Ce guide vous explique les modalités de la réforme et les démarches à suivre.

Nouvelle réforme VPH Parcours de prise en charge

Depuis le 1^{er} décembre 2025, la nouvelle réglementation des VPH (Véhicules pour Personnes Handicapées) permet de bénéficier d'un nouveau parcours de prise en charge pour les fauteuils roulants. Ce guide vous explique les modalités de la réforme et les démarches à suivre.

Nouvelle réforme VPH Parcours de prise en charge

Depuis le 1^{er} décembre 2025, la nouvelle réglementation des VPH (Véhicules pour Personnes Handicapées) permet de bénéficier d'un nouveau parcours de prise en charge pour les fauteuils roulants. Ce guide vous explique les modalités de la réforme et les démarches à suivre.

À télécharger « [Nouvelle réforme VPH Parcours de prise en charge LLD](#) » (Format PDF 0.8 ko) »

Suite à la réforme mettant en place le remboursement intégral des fauteuils roulants, le CERAH vous propose un guide consacré au nouveau parcours de prise en charge pour la LLD d'un véhicule pour personnes handicapées.

À télécharger « [Nouvelle réforme VPH Parcours de prise en charge LCD](#) » (Format PDF 0.3 ko) »

Suite à la réforme mettant en place le remboursement intégral des fauteuils roulants, le CERAH vous propose un guide consacré au nouveau parcours de prise en charge pour la LCD d'un véhicule pour personnes handicapées.

À télécharger « [Nouvelle réforme VPH Parcours de prise en charge Achat](#) » (Format PDF 0.2 ko) »

Suite à la réforme mettant en place le remboursement intégral des fauteuils roulants, le CERAH vous propose un guide consacré au nouveau parcours de prise en charge pour l'achat d'un véhicule pour personnes handicapées.